

Madame
Jacqueline Maurer-Mayor
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de l'économie
Rue Caroline 11
1014 **Lausanne**

Lausanne, le 8 juillet 2003
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0335.DOC
REJ/rf

***Procédure de consultation en vue de la modification de la loi du 21 novembre 1973
sur la loi sur la viticulture***

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier du 13 juin dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

D'une manière générale, le projet de loi présenté semble avoir déjà mis un maximum de points positifs à son actif, puisqu'il a été élaboré de manière très participative avec l'ensemble de l'interprofession du vin vaudois. Nous relevons d'ailleurs cette large concertation, qui a permis d'obtenir un résultat plus que satisfaisant, offrant une modernisation importante de structures parfois un peu vieillissantes.

Toutefois, un certain nombre de questions et de zones floues restent après la lecture de l'exposé des motifs sur lesquels nous souhaitons revenir.

Si la construction échafaudée paraît solide aujourd'hui, avec une Communauté d'intérêt des vins vaudois (CIVV) forte et un Office qui s'y intègre facilement, c'est en particulier en raison des personnes de bonnes volontés qui composent l'interprofession du vin vaudois. Il y a lieu de s'interroger sur la question de savoir si cette structure résisterait au temps. Selon nous, la réponse ne peut être positive que dans l'optique où la CIVV assurera une parfaite représentativité de l'ensemble des secteurs représentant l'interprofession, que cela soit la « production » ou la partie « négoce ». Nous constatons en effet qu'aujourd'hui ce n'est que partiellement le cas et trouvons dangereux, dans ces conditions, que l'Etat transfère autant de compétences à un organisme non encore complètement en place.

De plus, la question du financement à terme des activités de la CIVV n'est pas réglée dans le présent projet. Ce flou n'est pas pour encourager la professionnalisation et le sérieux de l'ensemble des activités de promotion que devra accomplir la CIVV. Nous souhaitons que ce volet soit plus amplement documenté pour que ne subsiste pas de doute quant à l'éventuel engagement financier supplémentaire que cela impliquera pour chacun des membres de l'interprofession.

En conclusion, nous soutenons le présent projet visant à moderniser les structures de soutien du canton en matière viticole, approuvant en particulier la subordination de l'Office des vins vaudois à la Communauté interprofessionnelle du vin. Toutefois, nous souhaitons qu'un accent particulier soit mis à assurer le transfert de compétences dans les meilleures conditions possibles.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur